



La vérité sur les conséquences de la location gérance

Ce que la direction ne vous dit pas !!!

L'heure n'est plus à la résignation mais à la résistance et à la mobilisation !!

Grève illimitée et rassemblement ce vendredi 30 avril à partir de 9h

pour dire STOP à la location gérance et augmenter les salaires

Il y a bien un accord relatif aux garanties sociales mais rien n'est inscrit dans le marbre, il peut, à tout moment, être dénoncé (Prime de vacances, tickets restaurant, remise sur achat)

Ce qui est dore et déjà perdu car non garanti dans l'accord de substitution à l'issue des 15 mois maximum :

- **Mutuelle santé au niveau et au prix actuel** : Aucun montant de cotisation mensuelle n'est donné pour chaque niveau de prestation, ni de montant minimum pour l'employeur
- **Prime EC 4 supprimée** et 16 salariés EC4 dans notre magasin de Montélimar en sursis
- **Prime de vacances** : gel de la progression avec l'ancienneté et supprimée pour les nouveaux salariés
- **Fin de l'intéressement de l'entreprise** : pas d'obligation par la loi de négocier un nouvel accord
- **Participation** : la loi oblige un accord mais ne garantit en rien un versement
- **Travail du dimanche matin** : Fin de la majoration à 60% et aucune garantie du volontariat pour les salariés travaillant la semaine
- **Chèques CESU** : unilatéralement supprimé
- **Jours fériés** : Fin de la majoration des 30% et retour au taux conventionnel à 100% et volontariat mis à mal
- **Carte Pass** : Perte de la gratuité de la carte, perte des 10% en dehors du magasin et sur la billetterie, les voyages, les spectacles, fuel domestique, location de véhicule, carrefour.fr et fin des 10% supplémentaires annuels sur les smartphones et tablettes, perte des 5% sur les produits carrefour
- **Heures de nuit** : fin des 10% de majoration sur les heures effectuées entre 5 et 6h.
- **Compte épargne temps** : supprimé
- **Prime tuteur** : supprimée (100€ annuels)
- **Fin de la subrogation** en cas d'arrêt maladie, accident du travail, maladie professionnelle et augmentation des jours de carence.
- **Baisse du nombre de jours pour événements familiaux**
- **Fin des niveaux 2c, 3c, 4c ...**
- **Fin des jours rémunérés** pour enfant malade, hospitalisation du conjoint, déménagement, journée ambulatoire, dossier RQTH...
- **Baisse du nombre de congés d'ancienneté**
- **Astreintes rémunérées** : supprimé
- **Aucune garantie pour le travail sur 5 jours et possibilité de travailler en coupé dans tous les services....**
- **Fin du samedi de repos** pour ceux qui le souhaitent lors du départ en congés d'été
- **Managers cadre** : aucune garantie du maintien de leur poste dans le magasin



Etc...

Cette liste n'est pas exhaustive et bien évidemment nous tenons à votre disposition l'accord de transition . Si nous sommes dans cette situation aujourd'hui, c'est à cause d'une mauvaise gestion du magasin : aucun investissement, manque de personnel, des rayons vides, des ruptures, gestion du drive calamiteuse... C'est donc une volonté du groupe Carrefour de couler ses magasins pour justifier une mise en location gérance. Posez vous les bonnes questions : Comment un indépendant peut-il faire tourner un magasin, alors qu'un groupe comme Carrefour n'y arrive pas ? Quel serait l'intérêt pour eux de passer des magasins en location gérance à part pour rogner les avantages sociaux pour augmenter les marges financières du groupe ?

Tous les jours vous donnez de vous même pour votre travail et pour quel résultat ? Aucune reconnaissance, Carrefour se débarrasse de ses salariés comme de la vulgaire marchandise au nom du profit !!! **Alors relevez la tête et défendez-vous !**